



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GUINOUX

### Séance du 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : M. Pascal SIMON, M. Jean-Luc DUPUY, Mme Anne-Marie BEAUFEU, M. Raoul LE PIVERT, Mme Christelle LONCLE, M. David PETIT-PHAR, Mme Marie-Annick CHARTIER, M. Yvonnick BESNARD, Mme Marylène HARDY, Mme Catherine ETRAVES, M. Gilles GUYON.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Eric LALLE

**ABSENTS** : M. Sébastien MOREL, Mme Annaïg SERPIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Anne-Marie BEAUFEU

-----  
Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Date de la convocation : 23 mars 2018  
Date de la publication : 5 avril 2018

*En préambule, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en hommage au Lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME et aux victimes de l'attentat survenu dans l'Aude le 23 mars dernier. Monsieur Jean-Luc DUPUY propose de donner le nom du gendarme décédé à la future rue du lotissement du Cottin. Le conseil municipal s'accorde sur le principe.*

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nouvelles consignes de sécurité relatives aux établissements publics ont été transmises par la Préfecture, les communes rurales n'étant pas épargnées. Ainsi, de nouvelles modalités d'accès à l'école ont été arrêtées en Conseil d'école. Monsieur le Maire rappelle que les enseignements débutant à 8h45, le portail de l'école, rue de Bonaban, ferme à cette heure là et aucune personne extérieure à l'école ne doit être présente dans l'enceinte. Une exception est faite pour les parents d'enfants de maternelle qui accompagnent les petits jusqu'en classe. Un agent de la mairie vient ouvrir une seule fois le portail de l'école à 8h55, afin de faire sortir les derniers parents d'élèves de maternelle, et éventuellement faire entrer les élèves retardataires. Monsieur le Maire indique que ces règles seront rigoureusement respectées, et qu'aucune exception ne sera accordée, afin de garantir la sécurité de tous.*

*Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs événements auront lieu le dernier week-end d'avril : la journée nationale du souvenir des déportés le 29 avril ; le tour de Bretagne le 30 avril et la braderie le 1<sup>er</sup> mai. La journée nationale du souvenir des déportés plusieurs temps forts avec un défilé de la mairie à l'église et une exposition sur la Shoah au centre d'animation. Les questions de sécurité autour de ces événements sont évidemment traitées de façon primordiale et avec la plus grande vigilance.*

*Dans le cadre de la séance de projection d'un film en plein air le 7 juillet prochain, Monsieur le Maire propose d'associer à l'organisation de la soirée, l'association des parents d'élèves, étant donné l'absence de Kermesse à l'école cette année.*

*Monsieur le Maire fait ensuite un point sur la situation du Patronage. Il indique que l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) a indiqué à la dernière réunion de bureau de l'Association d'éducation populaire de l'enseignement catholique (AEPEC), dont il est membre, qu'il se retirait de l'association et invitait cette dernière à modifier ses statuts en conséquence. Monsieur le Maire rappelle que lors des discussions passées avec l'AEPEC, concernant la vente du bâtiment, l'association par la voix de son Président, avait validé le fait de vendre le bien à la commune, à condition que le produit de la vente ne retourne pas à l'OGEC. Avec ce retrait, Monsieur le Maire se réjouit que le dernier frein à la transaction soit levé et appelle donc de ses vœux l'association à respecter ses engagements.*

*Enfin, avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'analyser quelques indicateurs de gestion financière afin de faire le point sur la situation de la commune. Sur les dix dernières années, on note un fort accroissement des budgets avec de nombreux investissements réalisés. Les dépenses de fonctionnement ont par conséquent augmentées (48 % sur 10 ans) mais les recettes de fonctionnement également (42% sur 10 ans). Cela permet de dégager un résultat de fonctionnement stable entre 2008 et 2017 (113 872 € en 2017). Côté investissement, le montant global des investissements réalisés depuis 2008 s'élève à 4,3 Millions d'euros pour un taux de subvention moyen de 41 %.*

*Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que l'année 2018 devra être limitée en termes d'investissement afin de pouvoir engager en 2019, la 3<sup>ème</sup> phase de l'aménagement du bourg. Monsieur le Maire fait également part de son inquiétude concernant les recettes de fonctionnement pour les années à venir. En effet, un doute subsiste quant aux montants des dotations d'Etat et à la compensation des recettes de la taxe d'habitation après 2020.*

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Madame Anne-Marie BEAUFEU a été nommée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du 8 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

## TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le Maire rappelle les taux des impôts locaux appliqués l'année dernière :

	Taux 2017
<b>Taxe d'habitation</b>	16,79%
<b>Foncier bâti</b>	19,20%
<b>Foncier non bâti</b>	42,71%

Monsieur le Maire invite le conseil à échanger sur l'opportunité d'une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2018, et notamment la part communale de la taxe d'habitation. Étant donné la suppression annoncée de cette dernière, Monsieur le Maire indique que ce sera probablement la dernière possibilité de faire varier ce taux. Une augmentation de 1% du taux de la taxe d'habitation représenterait un gain de 9 398 € pour le budget communal.

Monsieur BESNARD rappelle la promesse faite lors de l'élection municipale de 2014 de ne pas augmenter les taux d'imposition et qu'il serait difficile de défendre cette décision.

Monsieur le Maire précise que cela valait pour les trois premières années.

Monsieur le Maire indique qu'il sera le dernier à voter et se rangera derrière la majorité.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** par 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :
  - **Taxe d'habitation : 16.79 %**
  - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.20 %**
  - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.71 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### ➤ BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 : VOTE DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du receveur à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le Compte de gestion de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOPTE** le Compte de gestion 2017 de l'Assainissement.

## ➤ BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte administratif 2017 du budget annexe assainissement.

Il remet ensuite la présidence de l'assemblée à Madame Marie-Annick CHARTIER, pour le temps du vote du Compte administratif, et quitte la séance.

Les membres de l'assemblée sont invités à approuver le Compte administratif 2017 de l'Assainissement comme suit :

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>		<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Chiffres 2017</b>	Dépenses	110 617.38 €	59 943.68 €
	Recettes	109 277.05 €	130 338.15 €
	<b>Résultat 2017</b>	<b>- 1 340.33 €</b>	<b>70 394.47 €</b>
<b>Reprise des résultats 2017</b>	Dépenses		
	Recettes	20 000 €	95 754.94 €
<b>Résultat cumulé par section</b>		<b>18 659.67 €</b>	<b>166 149.41 €</b>
<b>Résultat global 2017</b>		<b>184 809.08 €</b>	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte administratif 2017 de l'Assainissement.

## ➤ BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le rappelle au conseil municipal que la compétence assainissement a été transférée à Saint-Malo Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par conséquent, le budget annexe Assainissement de Saint-Guinoux est clôturé à compter de cette date.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les résultats cumulés du budget annexe Assainissement, qui ont été constatés lors du vote du Compte administratif 2017 de ce budget, doivent être reversé au budget principal de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats d'exploitation et d'investissement du budget de l'Assainissement de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement :

- à l'article 002, Excédent de fonctionnement reporté : **18 659.67 €**

- Résultat d'investissement :

- à l'article 001, Excédent d'investissement reporté : **166 149.41 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2017 du Budget de l'Assainissement sur le budget principal Commune 2018.

## ➤ BUDGET COMMUNE 2017 : VOTE DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du receveur à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le Compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le Compte de gestion 2017 de la Commune.

## ➤ BUDGET COMMUNE 2017 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2017 Commune.

Il remet ensuite la présidence de l'assemblée à Madame Marie-Annick CHARTIER, le temps du vote du Compte administratif 2017, et quitte la séance.

Les membres de l'assemblée sont invités à approuver le Compte administratif 2017 comme suit :

<b>BUDGET COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Chiffres 2017</b>	Dépenses	703 245.91 €	677 134.19 €
	Recettes	817 118.09 €	698 259.97 €
	<b>Résultat 2017</b>	<b>113 872.18 €</b>	<b>31 125.78 €</b>
<b>Reprise des résultats 2016</b>	Dépenses		44 628.53 €
	Recettes	40 000.00 €	
<b>Résultat cumulé par section</b>		<b>153 872.18 €</b>	<b>- 13 502.75 €</b>
<b>Résultat global 2017</b>		<b>140 369.43 €</b>	
<b>Restes à réaliser</b>	Dépenses	<b>184 768.44 €</b>	
	Recettes	<b>153 377.90 €</b>	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:**

- **APPROUVE** le Compte administratif 2017 de la Commune.

## ➤ BUDGET COMMUNE 2017 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget de la Commune :

- Résultat de fonctionnement : 153 872.18 €
  - à l'article 002, Excédent de fonctionnement reporté : **21 340.33 €**
  - à l'article 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé : **132 143.29 €**
- Résultat d'investissement : - 13 502.75 €
  - à l'article 001, Déficit d'investissement reporté : **13 502.75 €**

Rappel de l'affectation du résultat du budget annexe Assainissement au budget Commune :

- Résultat de fonctionnement : 18 659.67 €
  - à l'article 002, Excédent de fonctionnement reporté : **18 659.67 €**
- Résultat d'investissement : 166 149.41 €
  - à l'article 001, Excédent d'investissement reporté : **166 149.41 €**

**Soit l'affectation des résultats consolidés :**

- Résultat de fonctionnement : 172 531.85 €
  - à l'article 002, Excédent de fonctionnement reporté : **40 000.00 €**
  - à l'article 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé : **132 143.29 €**
- Résultat d'investissement : 152 646.66 €
  - à l'article 001, Excédent d'investissement reporté : **152 646.66 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2017 du Budget de la Commune.

## ➤ BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Budget de la commune pour l'exercice 2017. Ce document présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
Dépenses	<b>822 761.00 €</b>	Dépenses	<b>835 611.94 €</b>	<b>1 658 372.94 €</b>
Recettes	<b>822 761.00 €</b>	Recettes	<b>835 611.94 €</b>	<b>1 658 372.94 €</b>

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'exercice 2018 du Budget de la Commune.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

### **1) Lotissement Le Clos Neuf - Acanthe**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier d'une concitoyenne, habitant le lotissement Le Clos Neuf, aménagé par Acanthe en 2012. Elle lui faisait part de son mécontentement quant à l'état déplorable de ce lotissement, la non rétrocession des VRD à la commune et mettait en cause la municipalité du fait de son inaction. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité agit depuis des années sur ce dossier : de multiples courriers ont été envoyés par la Mairie à Acanthe pour leur faire part de cette situation inacceptable ; il y a eu des échanges avec le directeur de la société d'aménagement à plusieurs reprises, la dernière rencontre ayant eu lieu à l'été 2017, avec des engagements pris, malheureusement non suivis d'effets. Monsieur le Maire déplore les paroles et engagements non tenus depuis des années par l'aménageur. Monsieur le Maire précise qu'en l'état actuel, les VRD ne seront pas rétrocédés à la commune, car il se refuse de faire supporter les travaux de remise en état, responsabilité et charge d'Acanthe, par l'ensemble des guinoléens. Il rappelle par ailleurs que cette affaire relève du domaine privé, et que par conséquent la Mairie ne peut prendre l'initiative d'une action contentieuse. La commune ne peut intervenir dans un litige privé. Il invite les propriétaires à se regrouper et engager une démarche commune, à laquelle la Mairie pourra apporter conseils et soutiens afin de faire pression sur l'aménageur. Monsieur le Maire fait part enfin de son souhait de ne plus installer les illuminations de Noël dans ce lotissement, la collectivité ayant la charge de l'électricité.

Monsieur PETIT-PHAR regrette cette proposition, les habitants du lotissement n'ayant pas à subir la situation imposée par l'aménageur.

Monsieur le Maire indique que la question serait rediscutée le moment venu en conseil municipal.

### **2) Animations bibliothèque**

Madame Catherine ETRAVES rappelle que dans le cadre des animations bibliothèque, une restitution des projets réalisés par les enfants aura lieu le samedi 7 avril à 10h : une exposition sur les alphabets du monde et la présentation du journal « Les choux de Saint-Guinoux ».

### **3) Travaux sur le réseau d'eau potable**

Monsieur BESNARD indique que des travaux sur le réseau d'eau potable ont eu lieu au Bois Hinault par le Syndicat des Eaux de Beaufort et Veolia. Il déplore un manque d'information des riverains à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

**Le Maire,  
Pascal SIMON**